

Nominations Diocèse de Digne - Mardi Saint 31 mars 2026

Emmanuel GOBILLIARD,

par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, évêque de Digne, Riez, Sisteron,

décrétons dans les paroisses :

- Le Père Henry DE LA CRUZ OBANDO, précédemment vicaire de Manosque et du Secteur paroissial est nommé vicaire de Saint Auban et du Secteur paroissial des Quatre Rives pour un mandat de trois ans renouvelables.
- Le Père Boga Ernest DOUKOURE, prêtre fidei donum du diocèse de Gagnoa, Côte d'Ivoire, avec l'accord de son évêque, est nommé curé de Banon et des Paroisses de la Montagne de Lure pour un mandat de quatre ans.
- Le Père Philippe M'BELOU BELEYI, précédemment vicaire de la Paroisse Cathédrale et du Secteur Paroissial de Bléone est nommé vicaire de Forcalquier et du Secteur paroissial pour un mandat de trois ans renouvelables.
- Le Père Philippe MICHEL, précédemment vicaire de la Paroisse Cathédrale et du Secteur Paroissial de Bléone est nommé curé de Barrême et du Secteur paroissial pour un mandat de six ans.
- Le Père Fernando PARRADO, prêtre du diocèse de Villavicencio, avec l'accord de son évêque, précédemment vicaire de Saint Auban et du Secteur paroissial des Quatre Rives, est nommé curé de Saint Auban et du Secteur paroissial des Quatre Rives pour un mandat de six ans.
- Le Père Joseph ROIRON est nommé vicaire de la Paroisse Cathédrale et du Secteur Paroissial de Bléone pour un mandat de trois ans renouvelables.
- Le Père Barthélémy ZAGRÉ, précédemment curé de Banon et des Paroisses de la Montagne de Lure est nommé curé de Seyne les Alpes et du Secteur paroissial pour un mandat de six ans.

décrétons dans le diocèse :

- Le Père François-Xavier AYISSI, prêtre fidei donum du diocèse de Bafia, achève son contrat avec le diocèse de Digne. Il est remis à la disposition de son évêque.
- Le Père Jean-Sébastien HIGUERA est envoyé en formation pour trois ans en droit canonique et théologie.
- Le Père Charles HONORÉ, chancelier du diocèse, est nommé chanoine pénitencier pour accomplir les missions décrites au c.508 du code de droit canonique.
- Le Père Barthélémy MPELE, prêtre fidei donum du diocèse de Bafia, achève son contrat avec le diocèse de Digne. Il est remis à la disposition de son évêque qui l'autorise à faire une formation complémentaire en France.
- Madame Christine GÉRAUD, responsable diocésaine de la Pastorale Liturgique (avec son époux Vincent) est nommée au Conseil Diocésain de Pastorale pour un mandat de trois ans.

Ces nominations prennent effet :

- Pour le curé, le jour de la cérémonie d'installation et de prise de possession de sa charge.
- Pour les vicaires, le jour de la cérémonie d'installation de leur curé et de prise de possession de leur charge.
- Pour les autres nominations, au 1er septembre 2026.

Ces nouvelles nominations sont confiées d'une manière spéciale à la Vierge Marie, Notre Dame de Provence, et aux saints patrons du diocèse, Saint Vincent et Saint Domin.



Nous,

Emmanuel GOBILLIARD

par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique
évêque de Digne, Riez, Sisteron

1. Vu le c. 475 - § 1. « Dans chaque diocèse un Vicaire général doit être constitué par l'Évêque diocésain : muni du pouvoir ordinaire selon les canons suivants, il aide l'Évêque lui-même dans le gouvernement du diocèse tout entier ».

Nommons :

- **Le Père Stéphane LIGIER, vicaire général du diocèse.** Il conserve son office de curé du Secteur Paroissial de Sisteron.
2. Vu les c. 515 et 516 sur la paroisse et les c. 545 à 549 sur les vicaires paroissiaux.

Nommons

- **Le Père Ronan VASSEUR-JOURDREN, vicaire à Manosque et dans le Secteur paroissial,** pour une année de discernement et d'expérimentation de la vie diocésaine avec le consentement de son supérieur, le modérateur général de la Communauté Saint Martin.
3. Vu les c.229 et 305 sur l'accompagnement des fidèles et la vigilance de l'Ordinaire

Confirmons :

- **Mgr Bruna Grua dans sa mission d'exorciste diocésain.** Il est entouré d'une équipe renouvelée, composée d'une laïque consacrée, d'une religieuse, de deux laïcs dont un médecin psychiatre et d'un autre prêtre.
4. Vu le c.129 §2 « À l'exercice de ce pouvoir (de gouvernement), les fidèles laïcs peuvent coopérer selon le droit »,
Vu le c.228 sur les offices et charges ecclésiastiques que peuvent exercer des laïcs,

Nommons

- Pastorale familiale du mariage et de la vie

Jérémie et Delphine LOMBARD, responsables de la pastorale familiale du mariage et de la vie
pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2026,

- Pastorale des jeunes :

Le Père Pierre Mathieu N'Diaye responsable diocésain de la pastorale des jeunes à compter du 1^{er} septembre 2026.

Madame Enora Del Castillo coordinatrice diocésaine de la pastorale des jeunes à compter du 1^{er} octobre 2026.

- Aumônerie des jeunes de Manosque :

Mademoiselle Anne-Charlotte Saffre responsable de l'aumônerie des jeunes du secteur paroissial de Manosque, à compter du 1^{er} septembre 2026.

5. Conformation aux dispositions de la conférence des évêques de France, votées le jeudi 26 mars 2026, en assemblée plénière ,

Décrétons

La création d'une cellule « Renaitre » pour le diocèse de Digne.

Cette cellule est composée d'une médecin victimologue, d'une médecin addictologue formée en psycho-traumatisme, d'un médecin psychiatre, d'une magistrate, d'un prêtre licencié en droit canonique. **Madame Pascale Poch est nommée responsable de la cellule « Renaitre ».**

6. Pour la cellule d'écoute de victimes d'abus dans l'Eglise,

Nommons

Une religieuse pour renforcer l'équipe déjà existante

Cette Ordonnance sera publiée dans l'organe officiel du diocèse, « Lou Liame ».

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Peyruis en notre évêché, le 22 juillet 2026
en la fête de Sainte Marie Madeleine, sainte patronne de la Provence
en trois exemplaires originaux, sous notre seing et notre sceau.

+ Emmanuel GOBILLIARD

Par mandement, le chancelier
Père Charles HONORÉ

